

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d' ARRAS  
Canton de BAPAUME  
Commune de METZ-EN-COUTURE  
tél: 03.21.48.31.75  
[mairie.metzencouture@orange.fr](mailto:mairie.metzencouture@orange.fr)

## PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2016 à 18 HEURES 30

Convocation : 03/02/2016

Affichage : 25/01/2016

L'an deux mille seize, le trois février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Metz en Couture, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Lalisse, Maire

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Mrs Michel Lalisse - Mme Chrystèle Lectez - Mr. Lionel Delsaut - Mme Navarro Nicole - Mme Lefebvre Julie - Mme Stéphanie Plaisant- Mme Obry Corinne (arrivée à 19h40)-

Mr. Richard Risso - Mr Philippe Coquel- Mr Jean-Luc Capon

Etaient absents excusés : Mme Lucette Cathelain- Mr Frédéric Gérard-Mr Thierry Fontaine.

Etaient absents : Mme Laetitia Chatelain, M Patrick Machut.

Mme Chrystèle Lectez a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### 1-le compte-rendu du 11 décembre 2015 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents. Il sera affiché à la bretèche et mis en ligne sur le site internet communal.

### 2- Acceptation ou non du legs de Mr Dazin Eugène et destination des parcelles:

Avec une abstention et 9 voix pour, le legs de Mr Dazin Eugène est accepté.

Les biens comprennent les parcelles ZA 56.58.59.90 d'une superficie de 23 ares 95 ca évaluées à 5000€. Les frais notariés sont à la charge de la commune et s'élèvent à 720 €.

La possibilité d'y aménager un verger/rucher est évoqué. Avant de se prononcer, le conseil municipal visitera les lieux.

### 3-Quel avenir de notre régie municipale de l'eau ?

Mr le Maire rappelle que la loi NOTRe signe la fin des régies municipales de l'eau en 2020.

Ce lundi 1<sup>er</sup> février 2016, Mme Richard et Mr Libéral de l'Agence de l'Eau se sont déplacés en mairie pour vérifier la gestion administrative et financière des ventes d'eau et des redevances dues à l'agence de l'eau de 2013 à 2016.

Eu égard à un taux de rendement fort médiocre de 43% de notre réseau et à une « méconnaissance » de notre réseau, l'Agence de l'eau vient de nous signifier le doublement de la taxe de prélèvement pour 2014 (surcoût de 2201€). Les membres du Conseil Municipal réfléchissent à adhérer sur le syndicat SEISA. Pour intégrer le syndicat (SEISA), il faut environ un délai de 9 à 12 mois.

Lors d'une prochaine réunion, Mr le Maire invitera un représentant d'une commune adhérente au syndicat et à la séance suivante, Mr Burdiak, Président du Syndicat sera reçu de nouveau pour répondre aux toutes dernières questions avant de délibérer sur le choix de notre adhésion.

### 4- Pérennisation de notre boulangerie

Arrivée de Mme Corinne Obry, Conseillère Municipale.

L' ensemble foncier de M. Dazin Eugène (décédé) d'une superficie d'environ 3300 m<sup>2</sup> est en vente.

La boulangerie de notre village se trouve dans cet ensemble foncier. Les membres du Conseil Municipal souhaitent voir ce commerce rester au village. Une visite des lieux sera organisée prochainement.

#### **5- Organisation d'une réunion d'information agricole sur les périmètres de protection du captage :**

A la demande de l'Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais, une réunion agricole sur les périmètres rapprochés et éloignés de protection du captage d'eau potable est prévue **le jeudi 25 février à 10 heures à la salle polyvalente** sous l'égide de la Chambre d'Agriculture.

Cette réunion sensibilisera les agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles à adopter sur les parcelles du périmètre.

#### **6-La brocante du 1<sup>er</sup> mai 2016:**

Mr le Maire donne la parole à Mme Lefebvre Julie, rapporteur de la Commission des Fêtes (M. Fontaine étant absent) :

Toutes les invitations aux culturimessins et aux exposants des années précédentes sont envoyées.

La prochaine réunion de la commission des Fêtes est prévue le mercredi 24 février à 18h30.

Il faut désormais établir le planning des bénévoles et organiser les commandes en privilégiant au mieux les commerçants locaux.

#### **7- Les travaux sur le réseau d'eau:**

M. le Maire donne la parole à M. Delsaut, Adjoint, chargé du service de l'eau.

Les 16 (de 9h à 18h) et 17 février (de 9h à 14h) la distribution de l'eau sera interrompue sur l'ensemble du village pour la pose des vannes de sectorisations.

Le remplacement de la pompe de secours au puits ne nécessite pas de coupure générale. La pose se fera du 22 au 24 février inclus et sera réalisé par l'entreprise Nord Pompes

#### **8- Questions diverses :**

##### **- La 4<sup>ème</sup> classe :**

Un courrier d'information pour le maintien de notre 4<sup>ème</sup> classe a été envoyé aux parents des enfants qui ne sont pas scolarisés dans le village. Nous avons eu 3 retours négatifs et 2 positifs.

La quatrième classe est très menacée. Actuellement, nous avons 79 inscriptions, pour septembre il faudrait à minima 87 élèves pour que la 4<sup>ème</sup> classe soit pérennisée.

##### **- Les huisseries de l'école :**

La consultation des entreprises va s'engager en vue de réaliser les travaux pour cet été.

Afin d'obtenir 20% de subvention des fonds de concours de la communauté de communes du Sud Artois, une nouvelle demande sera faite auprès de la CCSA afin d'accéder à l'enveloppe n°1 du fonds de concours dédié aux projets à intérêt intercommunautaire.

##### **- La reconstruction des vestiaires au terrain de foot :**

A l'unanimité des présents, les membres autorisent Mr le Maire à consulter les cabinets d'architecte pour la désignation d'un architecte qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre de cette opération.

##### **- Les mesures d'accompagnement du parc éolien :**

La réflexion est en cours quant à la destination de l'enveloppe financière dédiée par Ecotera Développement à l'accompagnement de la réalisation du parc éolien de l'Inter deux Bos.

##### **- Dispersion des cendres d'un défunt dans le jardin du souvenir :**

Un endroit bien spécifique sera délimité dans le jardin du souvenir afin de satisfaire une demande faite récemment par une famille.

##### **- Les fourreaux de la fibre optique**

Seule la société LEVEL (3) COMMUNICATIONS France a passé une convention de passage avec la commune pour l'occupation de 3 fourreaux situés dans le domaine privé communal. Une indemnité de 4149.57€ sera versée au titre d'indemnité de passage pour les 15 ans à venir.

Nous n'avons pas de nouvelles sur l'identification des occupants des fourreaux restants. Les recherches vont se poursuivre.

**- Le SDIS :**

Pour 2016, la facture s'élève à 17 535€ soit 26,77€ par habitant.

**- La communauté de communes du Sud Artois :**

La commune a versé 15215,80 € pour 2015. La CCSA n'ayant plus à sa charge l'entretien du chemin d' Ytres, notre participation devrait diminuer en conséquence. Question a été posée à la CCSA.

**- Contrats unique d'insertion au service Civique :**

Plusieurs pistes sont à l'étude pour anticiper la fin du contrat de M. Boucher (fin mai 2016) et du remplacement de Madame Guincestre actuellement en arrêt maladie pour plusieurs semaines.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 23 mars 2016 à 18h30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée vers 21h45.